

## Guide pratique 2018 de l'étudiant étranger : Préparer son arrivée à l'ESEPA



## I. ARRIVER A L'ESEPAC :

L'ESEPAC est rattachée à l'université Clermont-Auvergne. Ses formations sont présentées sur le portail Campus France comme étant des formations déployées au sein de l'UFR Chimie - Site d'Aubière, Campus des Cézeaux de Clermont-Ferrand (voir capture d'écran ci-contre, pour la formation Master Ingénierie Packaging).

Mais sachez que vous vous serez physiquement basé(e) près du Puy-en-Velay pour la durée de vos études. **L'ESEPAC se situe en effet à St-Germain Laprade (10 km du Puy-en-Velay), à environ 130 km au sud de Clermont-Ferrand ou de Lyon.**

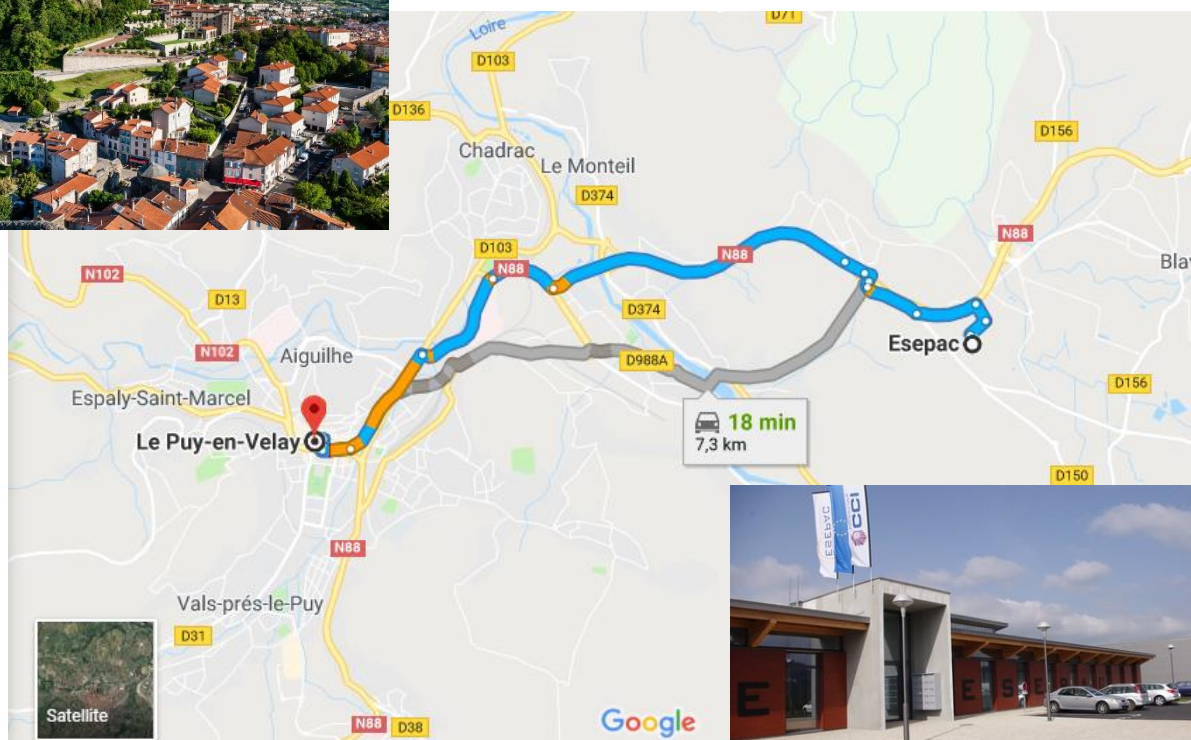


Nom :  
Surname (family) name :  
Prénom :  
First name(s) :  
Date de naissance : 13/06/1993  
Date of birth :  
Numéro d'identifiant :  
Application ID :  
Dossier suivi par : Campus France Maroc, Antenne de Rabat  
Contact information : 2, rue Al Yanboua (près de la gare ONCF du centre ville) 10000 RABAT  
Etablissement d'accueil : Université Clermont Auvergne - UFR de chimie  
Host institution :  
Site : Clermont-Ferrand  
Location :  
Formation demandée : Master indifférencié (recherche et professionnel) Sciences, technologies, santé mention Ingénierie de conception parcours Parcours "ingénierie packaging"  
Course name :  
Année d'entrée : année 1  
Entry year :

Après avoir obtenu votre visa de long séjour, vous devrez vous présenter à l'adresse ci-dessous muni(e) de cette attestation et des justificatifs requis par votre établissement d'accueil, le cas échéant, pour finaliser votre inscription.

Once you receive your long stay visa, you must come in person to the address below and present this certificate, along with documents required by your host institution, if requested, in order to finalize your enrollment.

UFR de chimie - Site de Aubière  
Campus des Cézeaux Clermont-Ferrand



Localisation de l'Ecole Supérieure Européenne de Packaging

### 1. Pour vous rendre au Puy-en-Velay :

- **Si vous avez pris un vol depuis votre pays jusqu'à Paris :** Vous devrez vous rendre en train (nombreux TGV) de Paris jusqu'à l'une des 3 gares suivantes : Lyon Part Dieu, ou Saint-Etienne Chateaux ou Clermont-Ferrand. Vous prendrez ensuite un second train régional TER ou un bus SNCF jusqu'au Puy-en-Velay.

- **Si votre vol a atterri directement à Lyon Saint-Exupéry :** Vous devrez prendre un tram Express de l'aéroport jusqu'à la gare SNCF Lyon-Part Dieu, puis un train/bus direct ou avec correspondance jusqu'au Puy-en-Velay.

### 2. Pour votre premier séjour :

L'hôtel ibis budget du Puy-en-Velay se situe à proximité immédiate de la gare.

### 3. Transport :

Si vous arrivez la veille de la rentrée scolaire, l'ESEPAC essaiera de vous mettre en relation avec d'autres étudiants, pour réaliser votre trajet en co-voiturage.



## II. A FAIRE DES VOTRE ARRIVEE

Voici les démarches à faire dès votre arrivée en France ; dans l'ordre :

1. Finaliser votre inscription à l'Esepac : d'une part en remettant votre dossier papier Esepac avec les documents à y joindre, d'autre part, sur la plateforme CIELL liée à l'université Clermont Auvergne.
2. Trouver un logement (voir chapitre ci-dessous).
3. Ouvrir un compte bancaire.
4. Finaliser les démarches de l'OFFI pour valider votre VLS (visa long séjour).

## III. TROUVER UN LOGEMENT

Si vous êtes passé(e) par Campus France, un justificatif de logement pour vos 10 premiers jours en France vous sera réclamé ; l'Esepac a une entente avec l'hôtel-restaurant L'ABRI (30, rue de la Sumène, 43700 Blavozy - tél. 33 (0)4 71 03 02 03) pour vous accueillir pour ces premiers jours.

Cet hôtel, situé dans une zone industrielle, est accessible en bus depuis le centre ville du Puy-en-Velay et accessible à pied depuis l'Esepac.

Vous avez la possibilité aussi de fournir une attestation d'hébergement au Consulat, établie et signé par un résidant au Puy-en-Velay. Pour plus d'informations contacter l'étudiante Noura El IDRISSE : [noura.idr2017@gmail.com](mailto:noura.idr2017@gmail.com) / Tél:0787566297.

L'Esepac édite également un Guide Logement, dans lequel vous trouverez des appartements privés en location, des gîtes de tourisme à partager entre étudiants, ainsi que des résidences étudiantes du CROUS.

Il existe 3 résidences CROUS au Puy gérées par le « Foyer Vellave » :

Résidence Pierre Gilles de Gennes (tél. 33 (0)4 71 04 56 87), Résidence Louis Porte La Chevalerie (au Puy même tél. 33 (0)4 71 04 56 87), Résidence Roche Arnaud Domus (tél. 33 (0)4 71 09 44 85).

Pour avoir une idée sur le montant du loyer et voir les photos des logements disponibles, consultez le site du Foyer Vellave : <https://www.foyer-vellave.fr/louer/residence-jeunes/>

Pour avoir droit à ces logements, il faut faire une demande (DSE) auprès du CROUS de Clermont-Ferrand avant le 30 avril : <http://usine.crous-clermont.fr/>.

Vous pouvez suivre les étapes décrites sur ce guide :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/pve/doc/ProcedureDSE.pdf>

Comme dans toute procédure de location en France, un garant résidant en France vous sera exigé. Si vous n'avez pas de garant physique, vous pouvez faire une demande de Caution locative Etudiant « CLE », sur le site du CROUS en vous connectant sur le compte que vous avez créé. Le contrat de la CLE doit se faire avant l'entrée dans le logement.

Pour couvrir le montant de la caution (environ 330 €), un prélèvement automatique de 4,90 €/mois sera effectué sur votre compte bancaire pendant la durée de la location et dans la limite de 3 ans. Vous pouvez bien entendu stopper le contrat dès que vous quittez le logement.

Vous avez également droit aux aides de logement (APL) fournies par l'Etat, que vous pouvez demander auprès de la caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Puy-en-Velay. Vous pouvez faire cette demande à partir du mois d'octobre ou novembre, après avoir obtenu un numéro de sécurité sociale provisoire.

## **IV. FINANCER SON SEJOUR**

### **4. Frais d'installation :**

Vous devez prévoir un montant d'environ 2000 euros (€) en espèces (coût 2017).

Ces frais comprennent :

**Nuitées hôtels** : environ 110 € / 2 nuitées, petit déjeuner inclus.

### **Frais d'inscription :**

- 40 € de frais de positionnement, si vous n'avez pas pu les régler depuis votre pays d'origine.
- 220 € de « services complémentaires » pour l'Esepac.
- 485 € environ pour l'Université.
- Assurances : environ 60 €.

### **Logement :**

- Loyer : 315 à 330 € dans une des résidences universitaires du CROUS.
- Dépôt de garantie : 250 €
- Assurance logement : environ 50 €

### **Validation du Visa long Séjour :**

- Timbre fiscal OFFI : 60 €

### **Ouverture d'un compte bancaire :**

Comptez 20 € env.

Sachez que si vous effectuez un virement depuis votre pays d'origine sur votre compte bancaire en France, il vous faudra attendre 15 jours environ pour que l'argent soit disponible.

## **5. Budget mensuel :**

La loi française exige qu'un étudiant étranger justifie qu'il dispose en France de moyens suffisants d'existence pour suivre ses études sans travailler, soit un minimum mensuel de 615 € (6 000 € par an).

Un budget mensuel de 600 € est un minimum. Nous estimons à 650 €, en moyenne, l'argent dont vous aurez besoin chaque mois.

## **V. ETRE EN REGLE**

Dès votre arrivée en France, adressez un courrier à l'OFFI de Clermont-Ferrand afin d'obtenir la vignette de séjour, qui sera collée sur votre passeport.

Pour accomplir cette démarche, vous devez compléter le formulaire intitulé « Demande d'attestation OFFI » qui vous a été remis avec votre visa, par les mentions de votre date d'entrée en France, votre adresse en France et le numéro de visa qui vous été délivré, afin que l'OFFI puisse vous convoquer à une visite de validation de votre visa long séjour à la Préfecture de Clermont-Ferrand.

Vous devez également joindre à ce formulaire une copie de votre passeport, visa et la page comportant votre date d'entrée en France et une copie du contrat de bail.

N.B : La visite médicale n'est plus exigée.

## **VI. SE SOIGNER**

### **1. La sécurité sociale**

La couverture sociale est obligatoire. Quelle que soit votre nationalité, elle se fait par l'affiliation au régime « étudiant » de la Sécurité sociale (S.S.), qui est une forme adaptée du régime général de la Sécurité sociale en France. Cette couverture sociale peut être complétée par l'adhésion à une mutuelle étudiante, ce qui permet de compléter le remboursement de vos dépenses de santé.

### **2. Quand ?**

L'affiliation à la Sécurité sociale s'effectue en même temps que l'inscription administrative universitaire en choisissant sur le dossier d'inscription votre caisse de sécurité sociale : SMERRA ou LMDE. Pour bénéficier de ce régime spécifique de protection sociale, vous devez verser une cotisation annuelle (forfaitaire et indivisible) d'environ 220 € (coût 2018/2019). Une fois la demande parvenue à l'organisme de sécurité sociale, vous recevez un mail de confirmation avec vos identifiants pour accéder à votre compte.

### **3. Les conditions d'affiliation**

Pour avoir droit à la Sécurité Sociale étudiante, il faut :

- être âgé(e) de moins de 28 ans
- être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la Sécurité sociale pour une durée de plus de trois mois
- être en situation de séjour régulier en France

Dans un premier temps, un numéro de Sécurité sociale provisoire vous sera attribué.

Ce numéro vous permettra de déposer une demande d'aide au logement auprès de la Caisse d'Assurance Familiale (C.A.F.).

Pour obtenir votre numéro de Sécurité sociale définitif et obtenir votre « carte vitale » (preuve de votre affiliation), vous devrez fournir :

- copie de votre acte de naissance en français et dans la langue de votre pays,

- copie de votre passeport,
- copie de votre carte de séjour recto-verso,
- votre vignette OFII ou le récépissé en cours de validité.

#### 4. Les remboursements

La Sécurité sociale fixe des tarifs (appelés tarifs de convention), au-delà desquels elle n'assure pas de remboursement. D'une manière générale, les dépenses de santé sont remboursées partiellement. Vous pouvez demander (en plus) la CMU-C qui vous donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Vos dépenses de santé seront ainsi prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. De plus, la CMU-C inclut des forfaits de prise en charge pour vos soins dentaires, vos lunettes, vos prothèses dentaires...

Concrètement, pour faciliter votre accès aux soins, vous ne réglez pas directement vos dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais. Pour plus d'information consulter le site de CMU : <http://www.cmu.fr/cmu-complementaire.php>.